

Aménagement et caractéristiques des lieux



Guy Bertrand
gbertrand@asstsas.qc.ca

LA MAJORITÉ DES RECOMMANDATIONS DU GUIDE *MANIPULATION SÉCURITAIRE DES MÉDICAMENTS DANGEREUX* SE RETROUVENT DANS LES SECTIONS « PRATIQUES SÉCURITAIRES ». CES RECOMMANDATIONS SONT PRIMORDIALES POUR ÉLABORER LES PROCÉDURES SÉCURITAIRES. D'AUTRES RECOMMANDATIONS CONCERNENT L'AMÉNAGEMENT ET DÉCRIVENT LES CARACTÉRISTIQUES DES LIEUX DE TRAVAIL. ELLES SONT ESSENTIELLES POUR SOUTENIR ET COMPLÉTER LES PRATIQUES.

En matière d'aménagement, la nouvelle version du guide comporte des différences substantielles avec l'édition de 2008. Cependant, la mise à jour du chapitre consacré à la pharmacie reprend ce qui se fait déjà depuis plusieurs années dans le secteur de la pharmacie d'oncologie et concorde avec la norme 2014.02 de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ). Elle s'appuie également sur d'autres références, comme le guide du ministère¹.

La nouvelle édition donne davantage de recommandations aux autres secteurs. Il présente plus de repères sur l'aménagement des pharmacies centrales où l'on manipule des médicaments dangereux, des unités de soins où des patients sont sous traitement de médicaments dangereux, en incluant les centres d'hébergement et les CLSC.

Pour les médicaments stériles

Le nouveau guide décrit globalement les lieux en suivant le circuit du médicament, allant de sa réception jusqu'à l'élimination des déchets et des excréta contaminés. Nous proposons ici quelques faits saillants pour donner une bonne idée de la nature des recommandations en matière d'aménagement sécuritaire.

À la préparation des médicaments stériles en pharmacie, nous présentons le concept et les caractéristiques principales d'aménagement adoptées depuis plusieurs années. On retrouve une description des différents locaux et zones de travail :

- Salle blanche
- Sas
- Aire de soutien et d'entreposage des médicaments
- Aire de réception et de décontamination des médicaments
- Aire pour l'hygiène et la salubrité et l'entreposage des déchets

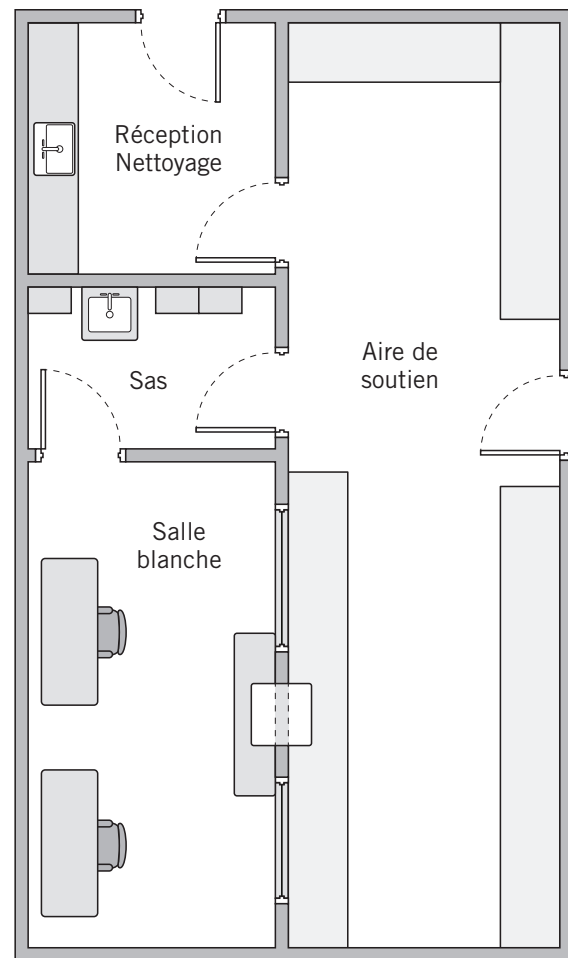


Illustration : Jacques Perrault

Concept d'aménagement d'une pharmacie pour la préparation de médicaments dangereux stériles.

Cependant, beaucoup de détails ne sont pas mentionnés et tout projet d'aménagement doit se conformer à différentes normes. Ces dernières doivent être consultées, particulièrement celles touchant les aspects mécaniques et techniques qui garantissent la qualité de l'air.

Étant donné le nouveau classement de médicaments du NIOSH, nous recommandons que le même type d'installations pour les préparations du groupe 1 (G1) soit utilisé pour les préparations du groupe 2

En définitive, l'environnement de travail doit permettre l'application des pratiques sécuritaires et des procédures associées.

(G2). L'incompatibilité possible entre les préparations des deux types de médicaments demandera probablement des procédures particulières en l'absence d'installations réservées à chaque groupe.

Pour les médicaments non stériles

À l'égard de la préparation des médicaments non stériles à la pharmacie centrale, la nouvelle version du guide comporte plusieurs recommandations importantes. Entre autres, nous avons intégré les recommandations de l'OPQ concernant les magistrales qui impliquent l'utilisation d'un médicament dangereux. Les magistrales sont des préparations relativement élaborées, par exemple la préparation d'une crème avec l'ajout d'une poudre.

Le guide précise également les aménagements pour la manipulation de formes finales de médicaments (ex. : comprimés) et des descriptions physiques des lieux généralement très simples, mais importantes pour la protection du personnel. Nous préconisons, par exemple, des zones réservées dans des secteurs de la pharmacie peu achalandés.

Pour l'administration des médicaments et des soins

Le guide fournit des recommandations sur l'aménagement des secteurs ambulatoires, de l'hébergement et des services courants des

CLSC. On y retrouve, entre autres, certaines recommandations concernant la réception et l'entreposage des médicaments que l'on souhaite bien identifiés, réservés à ces activités et pourvus de surfaces de travail faciles à nettoyer. Ces secteurs étaient très peu, sinon pas du tout, documentés. L'expertise des membres du comité a été utile pour émettre des recommandations.

Des inséparables

En définitive, l'environnement de travail doit permettre l'application des pratiques sécuritaires et des procédures associées. Il est donc important que ces dernières soient bien précisées avant d'aménager les lieux où des personnes sont susceptibles d'être exposées aux médicaments dangereux. En d'autres mots, les lieux physiques doivent être adaptés aux bonnes pratiques, en faciliter l'application et, donc, jouer un rôle important dans l'organisation sécuritaire du travail. ■

RÉFÉRENCE

1. MSSS. (2013). *Répertoire des guides de planification immobilière : Aires réservées aux préparations stériles (Unité de pharmacie)*, Publications du Québec.



Salle de préparation stérile de médicaments d'oncologie.